

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU JURY DU CONCOURS
DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2019**

SOMMAIRE :

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - LE PLANNING	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES	5
5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR	6
6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	10
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ	12
8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	16
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION	17
10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	22
11 - LA FICHE TECHNIQUE	23

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session Concours	Session 2017				Session 2019			
	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total
Nombre de postes	42	24	14	80	42	24	14	80
Candidats admis à concourir	607	794	77	1 478	524	707	107	1 338
Candidats présents épreuve écrite	221	331	30	582	190	262	39	491
% présents « écrit » / admis à concourir	36 %	42 %	39 %	39 %	36 %	37 %	37 %	37 %
Moyenne épreuve écrite	8.40	7.51	8.04	7.98	7.58	7.36	9.42	8.12
Seuils d'admissibilité	10.00	10.00	10.00		9.50	9.50	9.50	
Candidats admissibles	78	74	7	159	55	62	23	140
% admissibles / candidats présents « écrit »	35 %	22 %	23 %	27 %	29 %	24 %	59 %	29 %
Candidats présents épreuve orale	77	72	7	156	55	61	23	139
% présents « oral » / admissibles»	99 %	97 %	100 %	98 %	100 %	98 %	100 %	99 %
Moyenne épreuve orale	12.43	12.71	14.00	12.63	12.91	11.77	11.43	12.04
Seuils d'admission	12.16	12.00	11.00		10.67	11.50	11.17	
Nombre de candidats admis	38	35	7	80	39	29	12	80
% admis / admis à concourir	6 %	4 %	9 %	5 %	7 %	4 %	11 %	6 %

Les inscriptions Internet représentent 98 % des dossiers retournés en 2019, tous concours confondus.

Concours organisé pour les besoins des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2 - LE PLANNING

Nombre de postes ouverts : 80		
Externe	Interne	3^{ème} concours
42	24	14

Début des retraits de dossiers	Mardi 12 février 2019
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 20 mars 2019
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 28 mars 2019
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 3 octobre 2019
Épreuve orale d'admission	Mardi 14 et Mercredi 15 janvier 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY		
Vendredi 30 août 2019	10h00	Réunion REP
Mardi 10 décembre 2019	10h00	Jury des admissibilités
Mardi 14 & Mercredi 15 janvier 2020	De 8h30 à 17h00	Épreuve orale
Jeudi 23 janvier 2020	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS		
Mardi 15 octobre 2019	10h00	Réunion préparatoire à la correction et remise des copies Présence obligatoire des correcteurs
Lundi 25 novembre 2019	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

Diffusion des résultats d'admissibilité	Mercredi 11 décembre 2019 à 10h00
Diffusion des résultats d'admission	Vendredi 24 janvier 2020 à 10h00

3 - LES MEMBRES DU JURY

Nom Prénom	Titre
DIAZ François	Élu, Président du Jury Conseiller municipal Mairie de Saint Paul-de-Varces
SONZOGNI Marie-Madeleine	Élue Conseillère municipale Mairie de Vinay
FORTOUL Fabien	Élu Conseiller délégué chargé des finances Mairie de Coublevie
LAPALUD Nathalie	Personnalité qualifiée Responsable de service fiabilisation à la direction des finances Métropole de Lyon
LORENTE Françoise	Personnalité qualifiée Cheffe de service budget et comptabilité et DGA Ressources Grenoble Alpes Métropole
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée Directrice adjointe Conseil départemental de l'Isère à la Maison du Haut-Rhône dauphinois
OUSSALAH Arezki	Fonctionnaire Représentant du personnel
FUSSY Stéphane	Fonctionnaire Chargé du dialogue social et de la communication interne Communauté de Communes du Grésivaudan
TAGAND Nathalie	Fonctionnaire Conseillère formation Représentante du CNFPT

4 - LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉPREUVES

EXTERNE	INTERNE	3EME CONCOURS
ADMISSIBILITÉ		
<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	<p>Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>	
<p>Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)</p>		
ADMISSION		
<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>	<p>L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe. (Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)</p>

5 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Rappel conditions d'admission à concourir :

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Toutefois, selon le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 et l'article L221-3 du code du sport, une dérogation est accordée aux mères et pères d'au moins trois enfants ou aux sportifs de haut niveau sur présentation de pièces justificatives.

27 dossiers externes ont été rejetés pour la raison suivante :

- dépôt du dossier hors délais (3 candidats)
- n'a pas le niveau de diplôme requis (13 candidats)

Nombre de candidats ayant fait une demande d'équivalence de diplôme ou une reconnaissance de l'expérience professionnelle : 11

Nombre de candidats ayant reçu une réponse :

- Favorable : 1
- Défavorable : 10

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa ;

12 dossiers internes ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise (5 candidats)
- dépôt des dossiers hors délais (7 candidats)

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier 2019 de l'exercice, pendant une durée de quatre années,

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée.

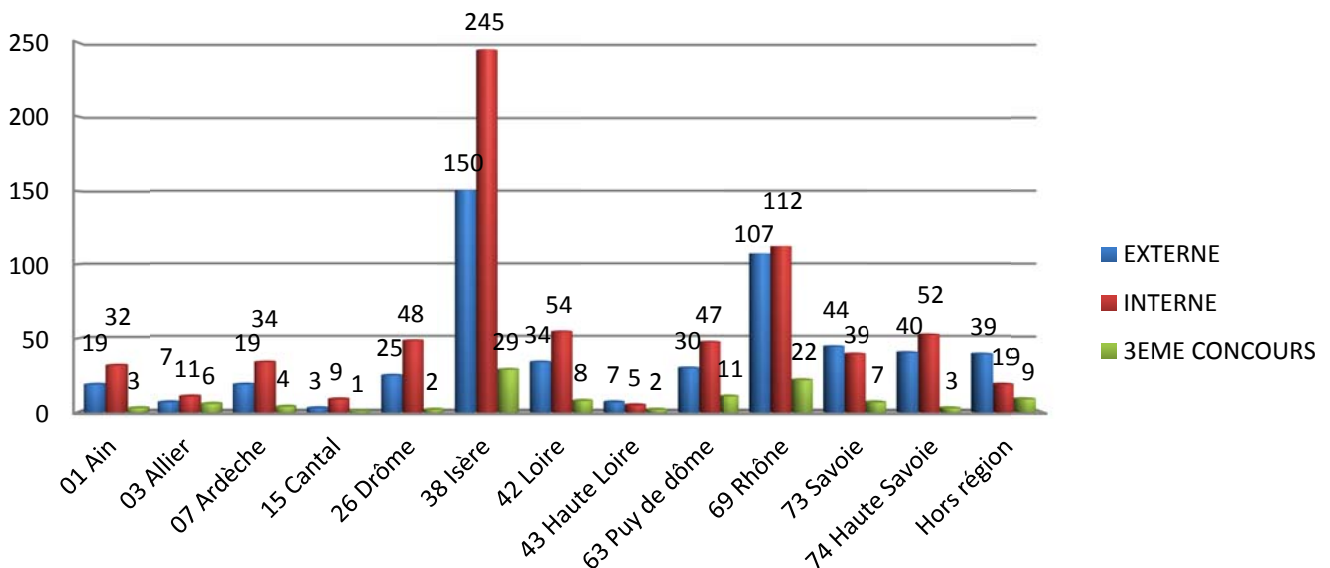
8 dossiers 3^{ème} concours ont été rejetés pour les raisons suivantes :

- les candidats n'ont pas l'ancienneté requise (4 candidats)
- les candidats ont fait valoir des contrats de droit public (2 candidats)
- dépôt des dossiers hors délais (2 candidats)

ORIGINE DES CANDIDATS

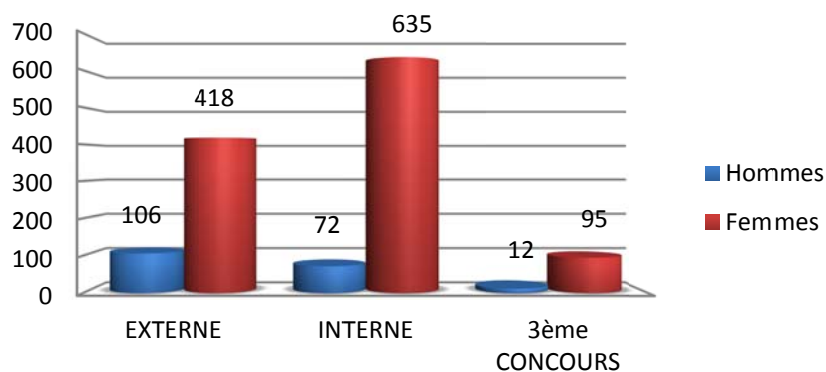
	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	54	4 %	19	32	3
03 Allier	24	2 %	7	11	6
07 Ardèche	57	4 %	19	34	4
15 Cantal	13	1 %	3	9	1
26 Drôme	75	6 %	25	48	2
38 Isère	424	32 %	150	245	29
42 Loire	96	7 %	34	54	8
43 Haute Loire	14	1 %	7	5	2
63 Puy de dôme	88	6 %	30	47	11
69 Rhône	241	18 %	107	112	22
73 Savoie	90	7 %	44	39	7
74 Haute Savoie	95	7 %	40	52	3
Hors région	67	5 %	39	19	9
TOTAL	1 338	100 %	524	707	107

Origine des candidats admis à concourir



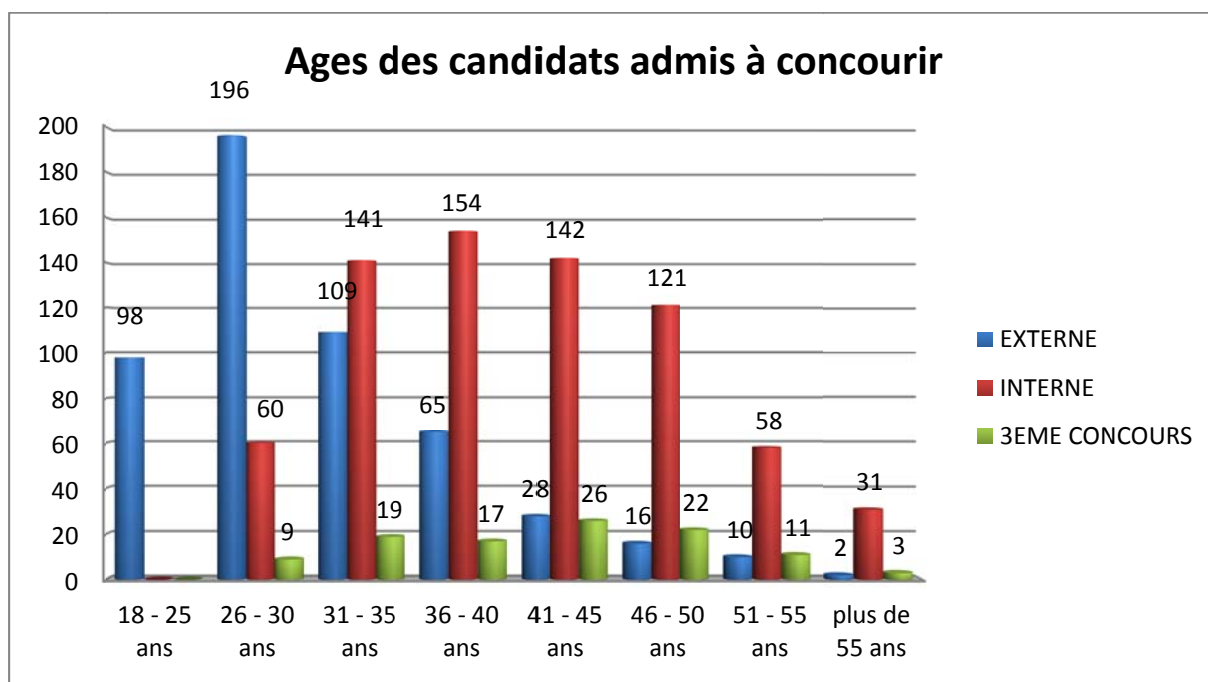
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir



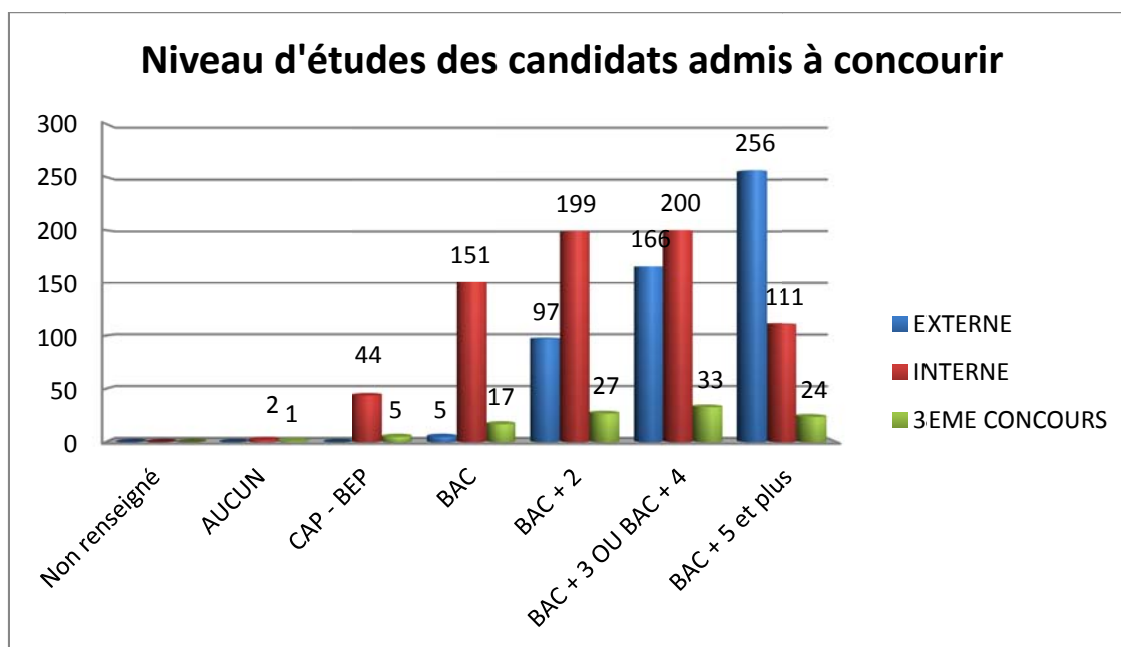
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	20 %	80 %
Interne	10 %	90 %
3ème Concours	11 %	89 %

RÉPARTITION PAR AGE



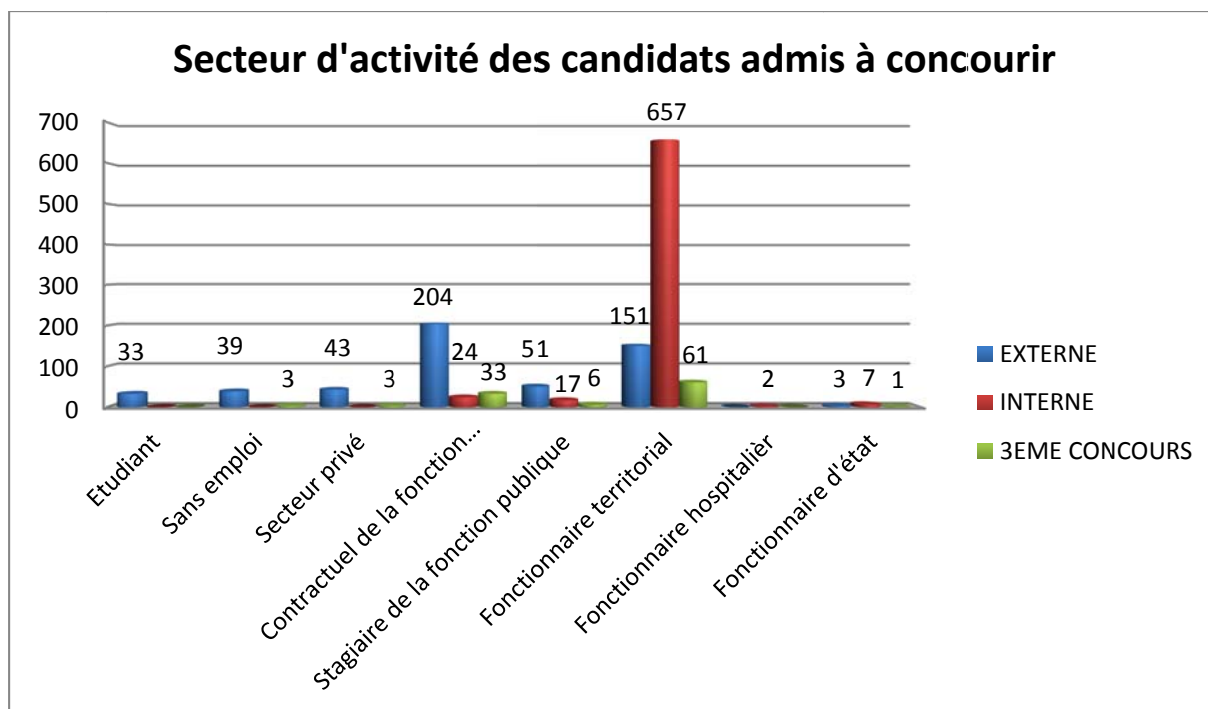
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	56 %	33 %	9 %	2 %
Interne	8 %	42 %	37 %	13 %
3ème Concours	8 %	34 %	45 %	13 %

NIVEAU D'ÉTUDES



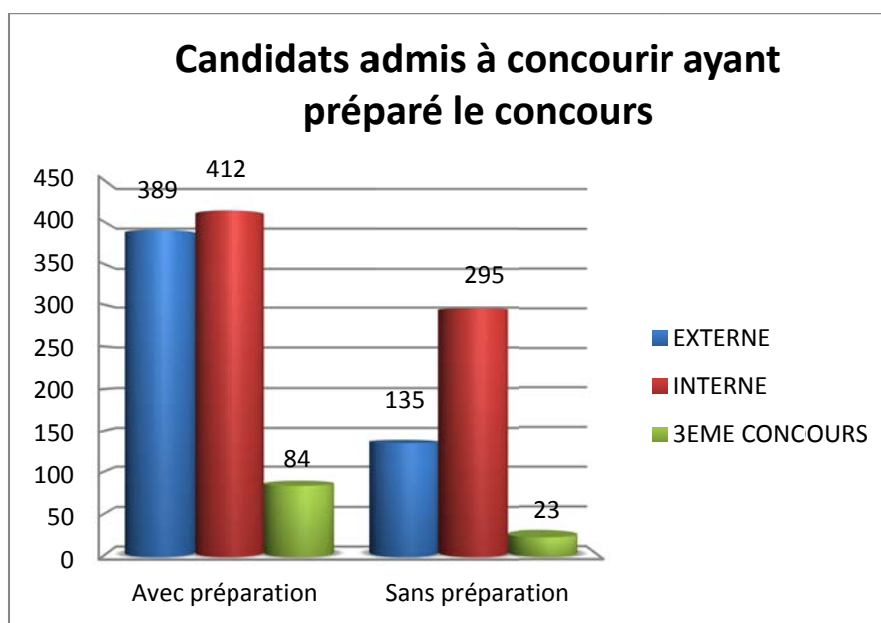
NIVEAU D'ÉTUDE	Aucuns	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	-	1 %	18 %	32 %	49 %
Interne	1 %	6 %	21 %	28 %	28 %	16 %
3ème Concours	1 %	5 %	16 %	25 %	31 %	22 %

SÉCTEUR D'ACTIVITÉ

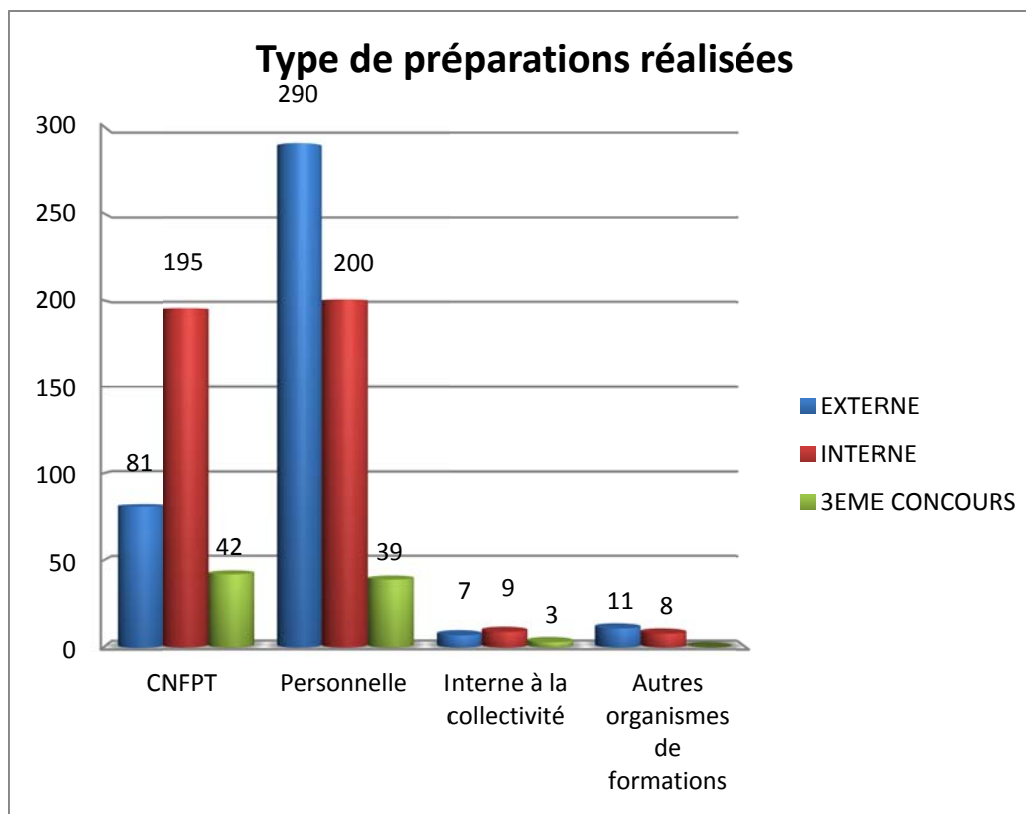


SECTEUR D'ACTIVITE	Etudiant	Sans emploi	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPH	Tit. FPE
Externe	6 %	7 %	8 %	39 %	10 %	29 %	-	1 %
Interne	-	-	-	3 %	2 %	93 %	1 %	1 %
3 ^{ème} Concours	-	3 %	3 %	30 %	6 %	57 %	-	1 %

CANDIDATS DÉCLARANT AVOIR PRÉPARÉ LE CONCOURS



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	74 %	26 %
Interne	58 %	42 %
3 ^{ème} Concours	78 %	22 %



TYPE DE PRÉPARATIONS RÉALISÉES	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	21 %	74 %	2 %	3 %
Interne	47 %	49 %	2 %	2 %
3ème Concours	50 %	46 %	4 %	-

6 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

1 – Le concours externe

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- Une épreuve écrite consistant à répondre à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales. (Durée : trois heures ; coefficient 1)
- Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : trois heures ; coefficient 1)

190 candidats étaient présents aux épreuves d'admissibilité

soit 36 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	334	524	2	18	8.29	9.50
Questions droit public et finances publiques	334		0	16	6.87	

36 % des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 68 candidats

75 % des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 142 candidats

25 % des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 48 candidats

Le jury a retenu **55 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2017 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	219	9.31
<i>Questions droit public et finances publiques</i>	221	7.49
<i>Seuil d'admissibilité</i>	10.00	

2 – Le concours interne

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

262 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 37 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	449	707	1	17	8.31	9.50
Série de questions	446		0	17	6.43	

36 % des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 95 candidats

81 % des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 213 candidats

19 % des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 49 candidats

Le jury a retenu **62 candidats pour passer l'épreuve orale.**

Rappel session 2017 :

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rapport avec propositions</i>	327	8.33
<i>Série de questions</i>	330	6.69
<i>Seuil d'admissibilité</i>	10.00	

3 – Le 3^{ème} concours

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

- Une épreuve écrite consistant à répondre à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)
- Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)

39 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité

soit 37 % des candidats admis à concourir

Epreuves	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admissibilité
Rapport avec propositions	68	107	4	17	10.79	9.50
Série de questions	68		1	13	8.05	

15 % des candidats sont éliminés (au moins une des deux notes est inférieure à 5), soit 8 candidats

51 % des candidats ont une moyenne inférieure à 10, soit 23 candidats

49 % des candidats ont une moyenne supérieure ou égale à 10, soit 7 candidats

Le jury a retenu **23 candidats pour passer l'épreuve orale.**

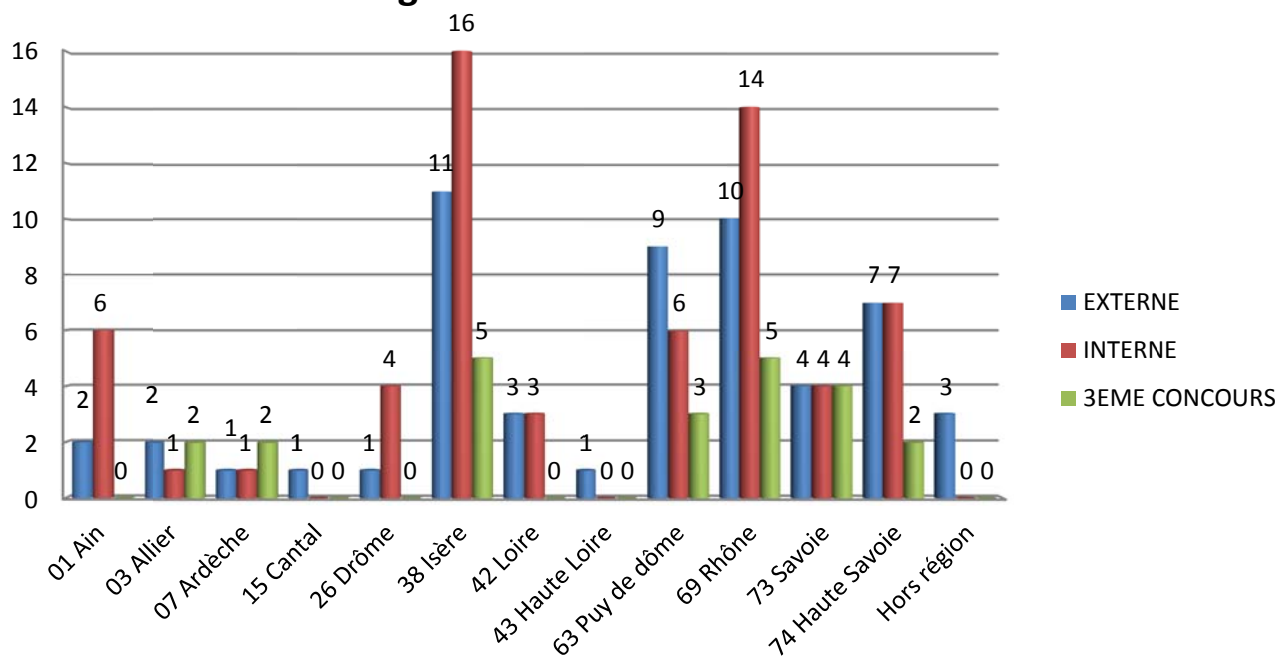
Rappel session 2017 :

Epreuves	Présents	Moyenne
Rapport avec propositions	30	9.75
Série de questions	30	6.33
Seuil d'admissibilité	10.00	

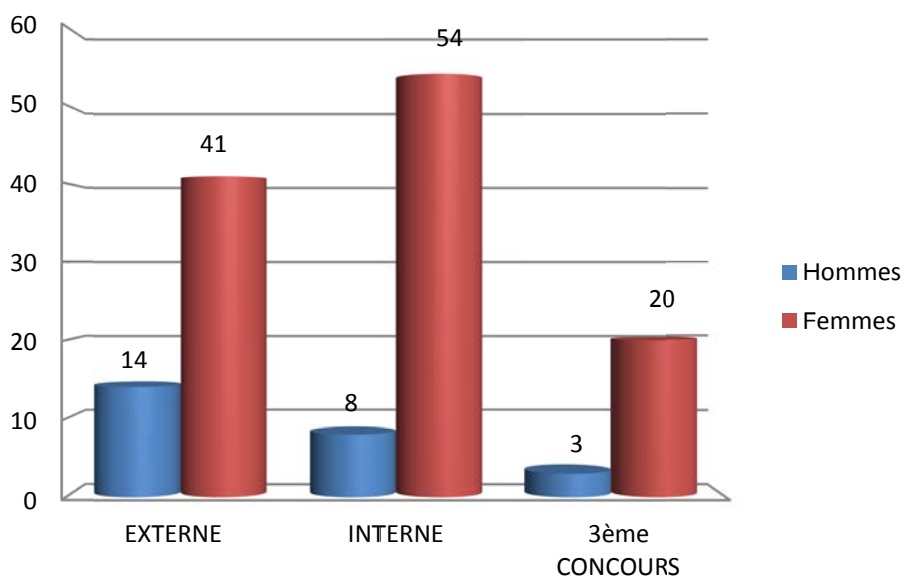
7 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

	Tous concours	%	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
01 Ain	8	5,7 %	2	6	
03 Allier	5	3,6 %	2	1	2
07 Ardèche	4	2,9 %	1	1	2
15 Cantal	1	0,7 %	1		
26 Drôme	5	3,6 %	1	4	
38 Isère	32	22,9 %	11	16	5
42 Loire	6	4,3 %	3	3	
43 Haute Loire	1	0,7 %	1		
63 Puy de dôme	18	12,9 %	9	6	3
69 Rhône	29	20,7 %	10	14	5
73 Savoie	12	8,6 %	4	4	4
74 Haute Savoie	16	11,4 %	7	7	2
Hors région	3	2,1 %	3		
TOTAL	140	100 %	55	62	23

Origine des candidats admissibles

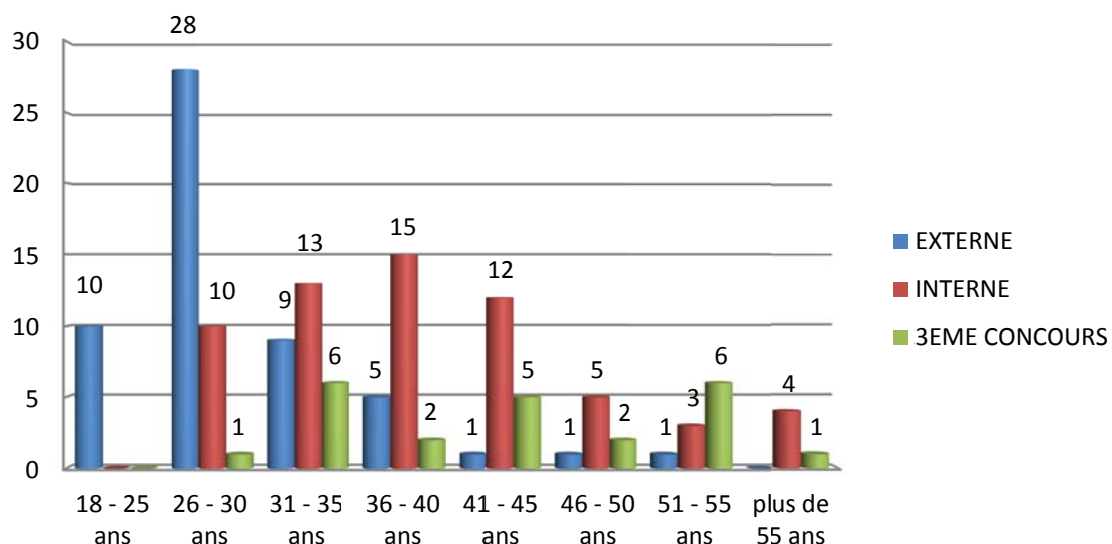


Répartition hommes / femmes



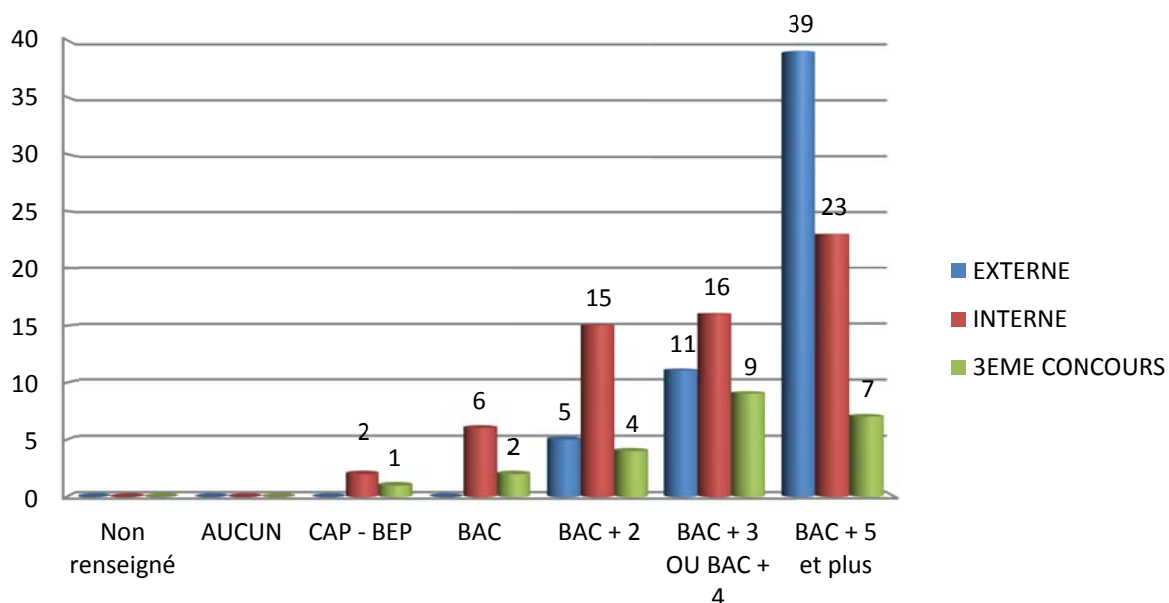
RÉPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	20 %	80 %
Interne	13 %	87 %
3ème Concours	13 %	87 %

Ages des candidats admissibles



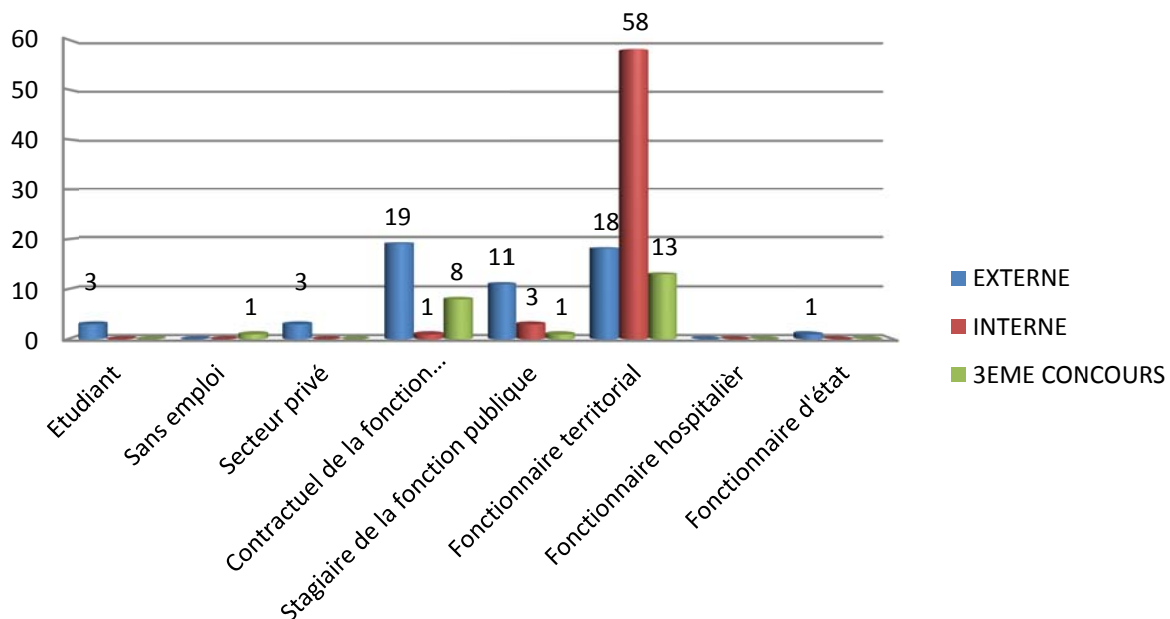
AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	69 %	25 %	4 %	2 %
Interne	16 %	45 %	28 %	11 %
3ème Concours	4 %	35 %	30 %	31 %

Niveau d'étude des candidats admissibles



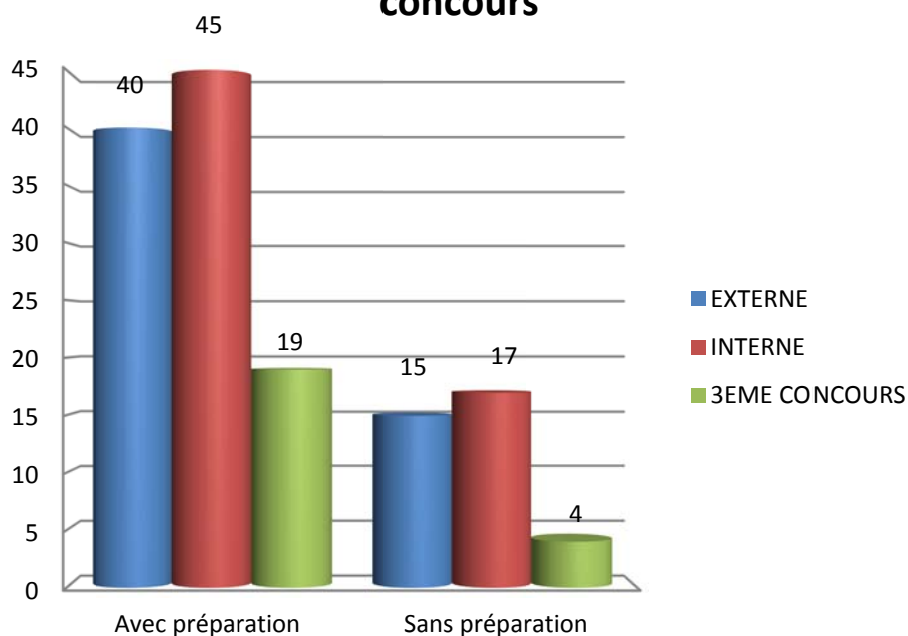
NIVEAU D'ÉTUDE	Aucuns	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	-	-	9 %	20 %	71 %
Interne	-	3 %	10 %	24 %	26 %	37 %
3ème Concours	-	4 %	9 %	17 %	39 %	31 %

Secteur d'activité des candidats admissibles



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Etudiants	Sans emploi	Privé	Prof. libérale	Tit. FPE	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT
Externe	5 %	-	5 %	-	2 %	-	35 %	20 %	33 %
Interne	-	-	-	-	-	-	2 %	5 %	94 %
3ème Concours	-	4 %	-	-	-	-	35 %	4 %	57 %

Candidats admissibles ayant préparé le concours



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	73 %	27 %
Interne	73 %	27 %
3ème Concours	83 %	17 %

8 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

1 – Le concours externe

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2019 :

Epreuve	Admissibles	Absents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	55	0	5	19	12.91	10.67

Le jury a fixé à **10.67** le seuil d'admission et a déclaré **39 candidats admis**.

Rappel session 2017 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>77</i>	<i>12.43</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>12.16</i>	

2 – Le concours interne

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2019 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	61	4	19	11.77	11.50

Le jury a fixé à **11.50** le seuil d'admission et a déclaré **29 candidats admis**.

Rappel session 2017 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>72</i>	<i>12.71</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>12.00</i>	

3 – Le 3^{ème} concours

A – L'épreuve orale d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe.

(Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Session 2019 :

Epreuves	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien avec le jury	23	6	18	11.43	11.17

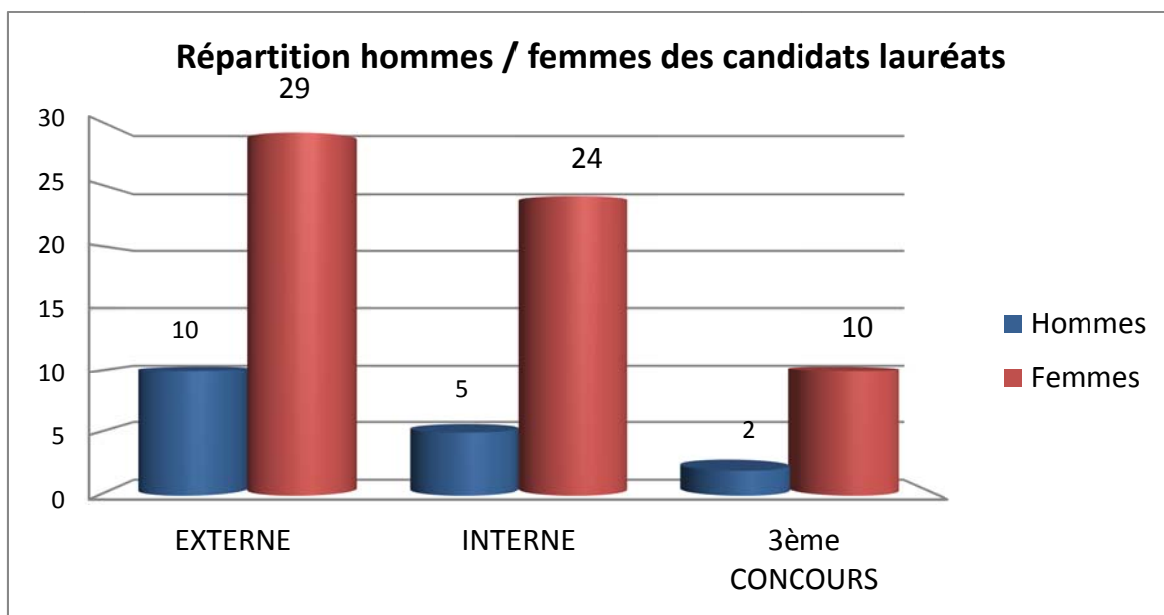
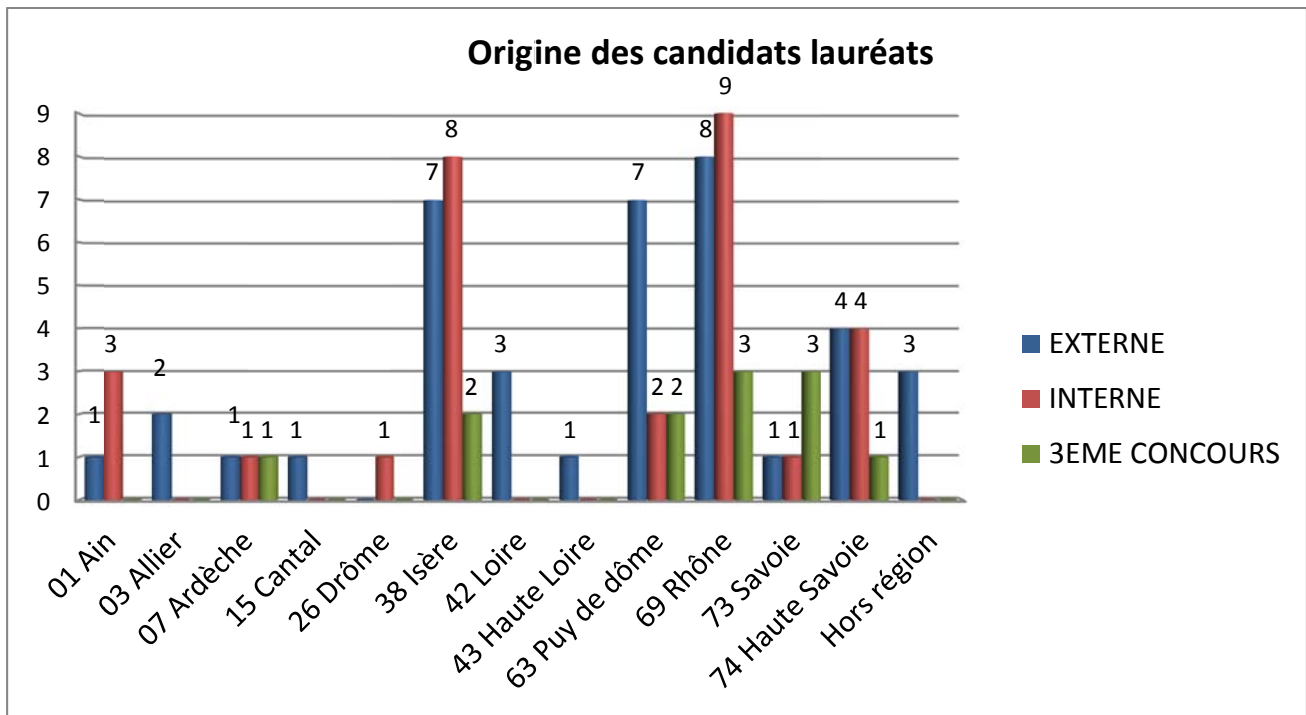
Le jury a fixé à **11.17** le seuil d'admission et a déclaré **12 candidats admis**.

Rappel session 2017 :

<i>Epreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Entretien avec le jury</i>	<i>7</i>	<i>14.00</i>
<i>Seuil d'admission</i>	<i>11.00</i>	

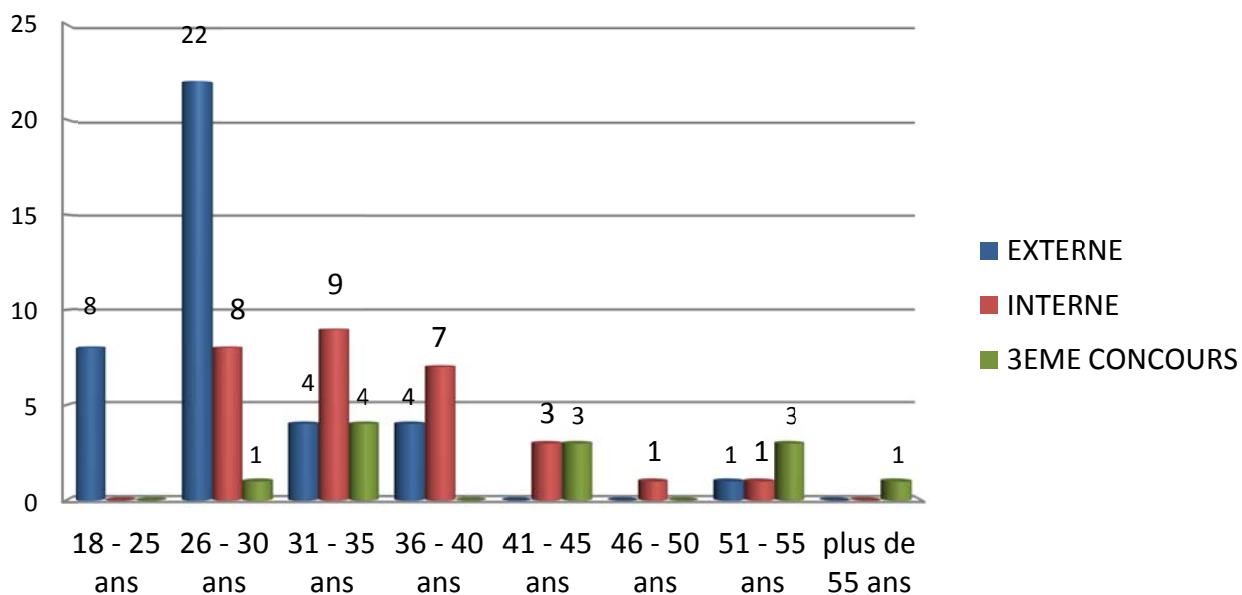
9 - LES STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

	Tous concours	%	Externe	Interne	3^{ème} concours
01 Ain	4	5 %	1	3	
03 Allier	2	3 %	2		
07 Ardèche	3	4 %	1	1	1
15 Cantal	1	1 %	1		
26 Drôme	1	1 %		1	
38 Isère	17	21 %	7	8	2
42 Loire	3	4 %	3		
43 Haute Loire	1	1 %	1		
63 Puy de dôme	11	14 %	7	2	2
69 Rhône	20	25 %	8	9	3
73 Savoie	5	6 %	1	1	3
74 Haute Savoie	9	11 %	4	4	1
Hors région	3	4 %	3		
TOTAL	80	100 %	39	29	12



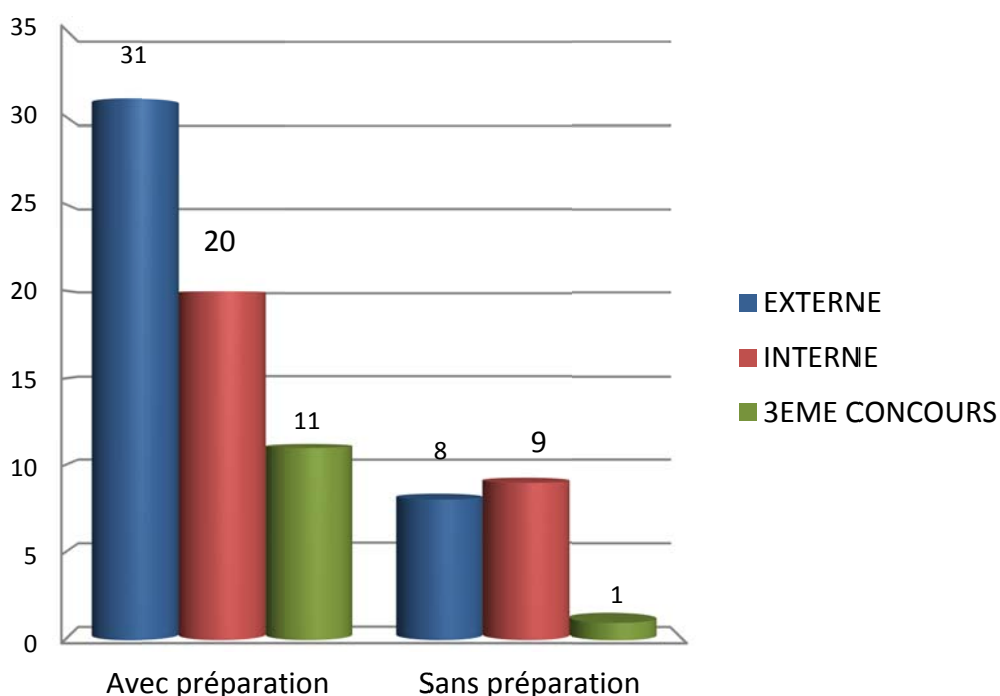
REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	26 %	74 %
Interne	17 %	83 %
3ème Concours	17 %	83 %

Âges des candidats lauréats

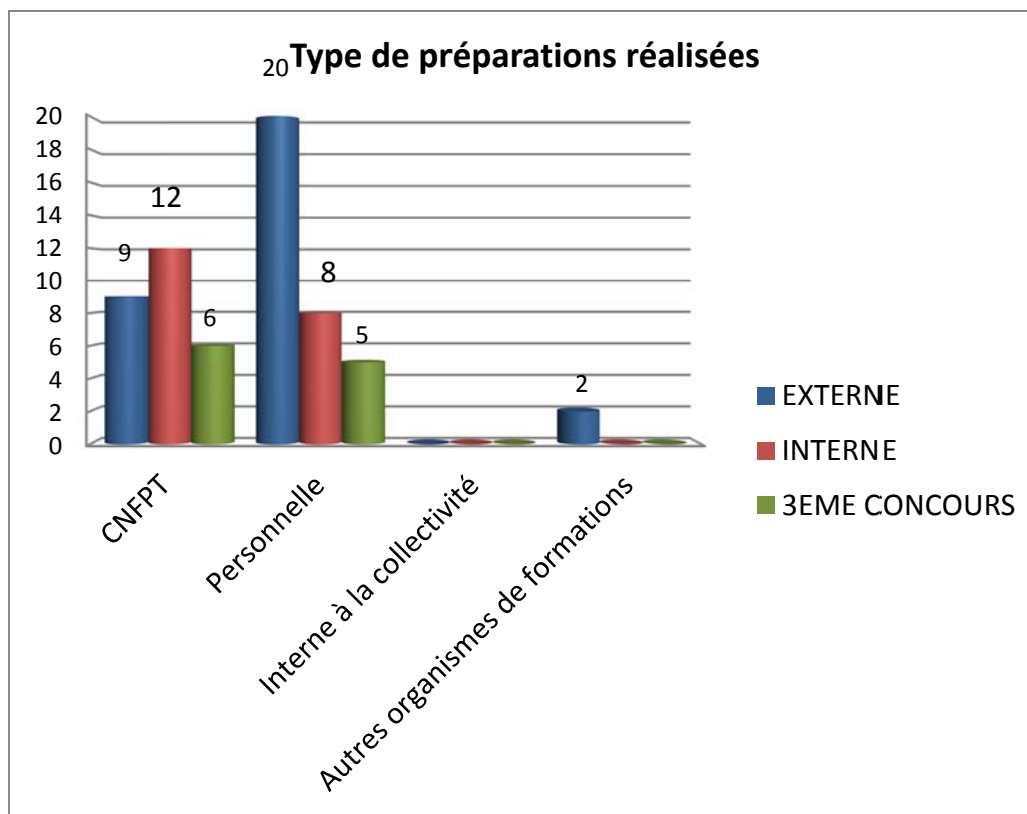


AGES	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	77 %	20 %	-	3 %
Interne	28 %	55 %	14 %	3 %
3ème Concours	8 %	34 %	25 %	33 %

Candidats lauréats ayant préparé le concours



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	79 %	21 %
Interne	69 %	31 %
3ème Concours	92 %	8 %



PRÉPARATION	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formation
Externe	23 %	51 %	-	5 %
Interne	41 %	28 %	-	
3ème Concours	50 %	42 %	-	

A titre d'information, la Délégation Régionale Rhône-Alpes Grenoble du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a préparé :

- 34 stagiaires en Savoie et Haute-Savoie
- 29 stagiaires en Drôme et en Ardèche
- 76 stagiaires en Isère

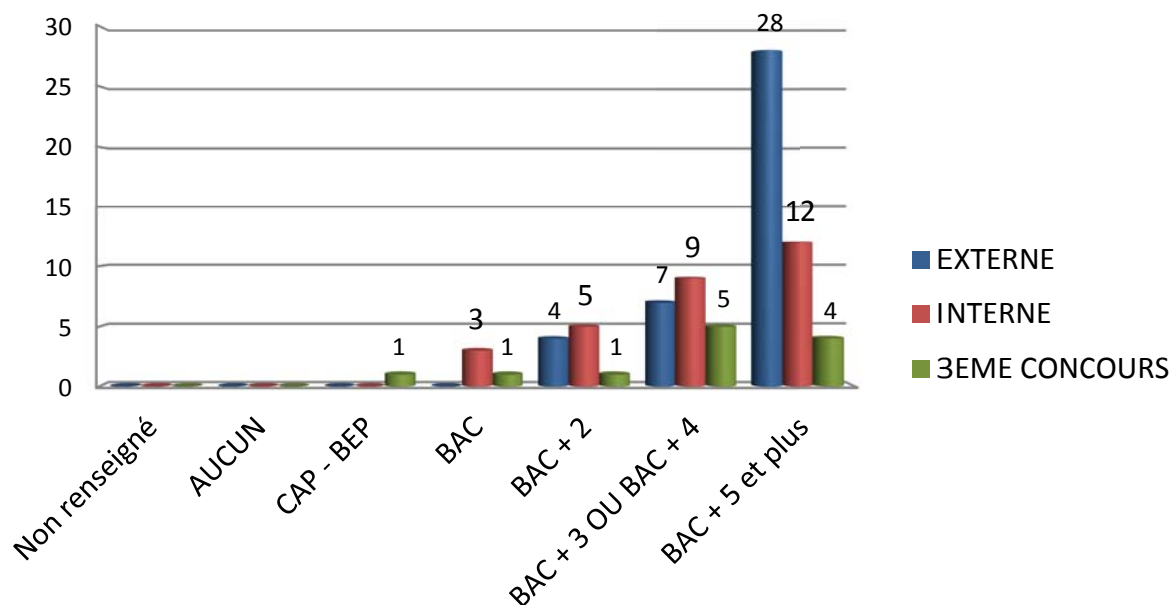
La préparation consiste en 9 jours de présentiel répartis comme suit :

	Présentiel	Distanciel
Apprendre en autonomie	1 jour	0.5 jour
Méthodologie de l'écrit	4 jours	2.5 jours
Environnement territorial	2 jours	4 jours
Méthodologie de l'oral	2 jours	0.5 jour

4 stagiaires sur les 34 ayant préparé ce concours en Savoie et Haute-Savoie sont lauréats.
 3 stagiaires sur les 29 ayant préparé ce concours en Drôme et en Ardèche sont lauréats.
 6 stagiaires sur les 76 ayant préparé ce concours en Isère sont lauréats.

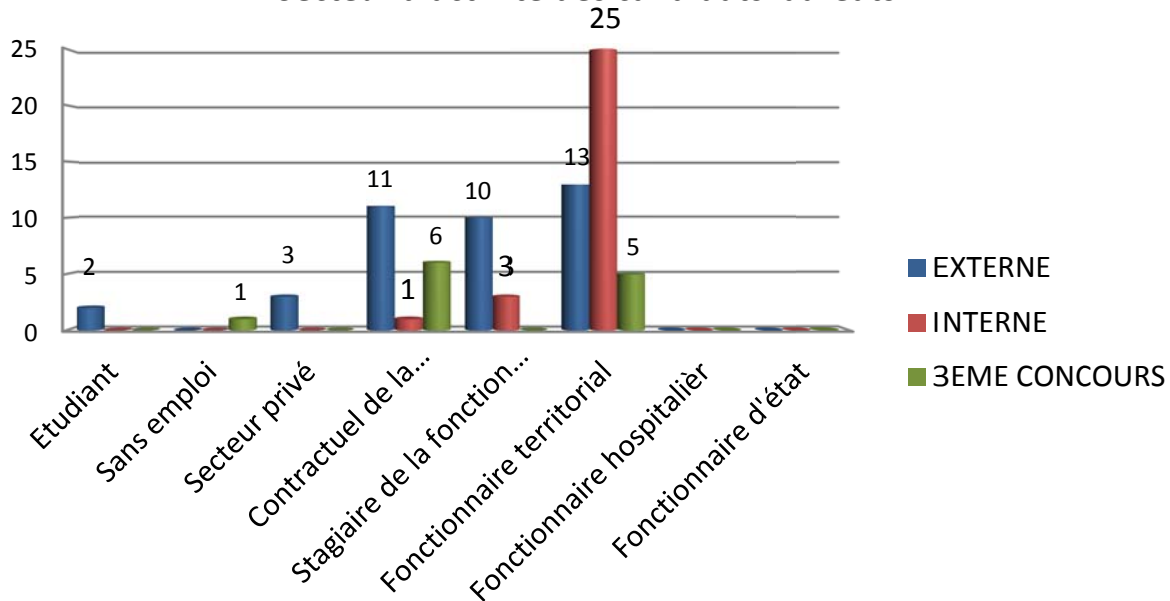
Au total, 13 candidats des 80 candidats admis, soit 16 % ont préparé ce concours auprès la Délégation Régionale Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT.

Niveau d'étude des candidats lauréats



NIVEAU D'ETUDE	Aucun	CAP- BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus
Externe	-	-	-	10 %	18 %	72 %
Interne	-	-	10 %	17 %	31 %	42 %
3ème Concours	-	8 %	8 %	8 %	42 %	34 %

Secteur d'activité des candidats lauréats



SECTEUR D'ACTIVITÉ	Etudiants	Sans emploi	Privé	Prof. libérale	Tit. FPE	Tit. FPH	Contractuel public	Stagiaire	Tit. FPT
Externe	5 %	-	8 %	-	-	-	28 %	26 %	33 %
Interne	-	-	-	-	-	-	4 %	10 %	86 %
3ème Concours	-	8 %	-	-	-	-	50 %	-	42 %

10 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve écrite d'admissibilité

Après avoir examiné les statistiques et les notes obtenues par les candidats, le jury formule les remarques suivantes :

- Le taux d'absentéisme pour cette session est particulièrement élevé, soit au total 63%, réparti ainsi : 64% en externe (64% même pourcentage qu'en 2017), 63% pour l'interne (contre 58% en 2017), et 63% pour le 3^{ème} concours (contre 61% en 2017).

Remarques sur l'épreuve écrite de questions :

- Les candidats répondent aux questions posées par de trop nombreux hors sujets, notamment sur la question des CT à statut particulier ou des procédures de commande publique.
- Les questions appelant des réponses développées manquent de structuration (problématique, plan).

Remarques sur l'épreuve écrite de rapport :

- De trop nombreuses impasses sur le volet juridique dans la partie informative,
- Mauvaise gestion du temps, la partie propositions opérationnelles étant souvent bâclée, voire inachevée.

Épreuve orale d'admission

Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats du concours, le jury formule les remarques suivantes :

- Le niveau d'étude des candidats est élevé : toute voie confondue, 50% des candidats ont un diplôme de niveau BAC+5 et plus.
- Le jury regrette le manque d'ouverture de certains candidats trop centrés sur leur poste alors qu'ils doivent avoir des connaissances et aptitudes sur toutes les missions et fonctions d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe.
- Les connaissances de l'environnement territorial et de l'actualité territoriale restent encore à approfondir.
- Les candidats doivent davantage réfléchir à leur projet professionnel, adopter la posture d'un encadrant de proximité potentiel, et développer leurs aptitudes managériales.

11 - LA FICHE TECHNIQUE

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	1338	140	80	524	55	39	707	62	29	107	23	12
Hommes	190	25	17	106	14	10	72	8	5	12	3	2
Femmes	1148	115	63	418	41	29	635	54	24	95	20	10
% Hommes	14%	18%	21%	20%	25%	26%	10%	13%	17%	11%	13%	17%
% Femmes	86%	82%	79%	80%	75%	74%	90%	87%	83%	89%	87%	83%
Âges des candidats												
18 - 25 ans	98	10	8	98	10	8						
26 - 30 ans	265	39	31	196	28	22	60	10	8	9	1	1
31 - 35 ans	269	28	17	109	9	4	141	13	9	19	6	4
36 - 40 ans	236	22	11	65	5	4	154	15	7	17	2	
41 - 45 ans	196	18	6	28	1		142	12	3	26	5	3
46 - 50 ans	159	8	1	16	1		121	5	1	22	2	
51 - 55 ans	79	10	4	10	1	1	58	3	1	11	6	2
plus de 55 ans	36	5	1	2			31	4		3	1	1
Origine des candidats par départements												
01 Ain	54	8	4	19	2	1	32	6	3	3		
03 Allier	24	5	2	7	2	2	11	1		6	2	
07 Ardèche	57	4	3	19	1	1	34	1	1	4	2	1
15 Cantal	13	1	1	3	1	1	9			1		
26 Drôme	75	5	1	25	1		48	4	1	2		
38 Isère	424	32	17	150	11	7	245	16	8	29	5	2
42 Loire	96	6	3	34	3	3	54	3		8		
43 Haute Loire	14	1	1	7	1	1	5			2		
63 Puy de dôme	88	18	11	30	9	7	47	6	2	11	3	2
69 Rhône	241	29	20	107	10	8	112	14	9	22	5	3
73 Savoie	90	12	5	44	4	1	39	4	1	7	4	3
74 Haute Savoie	95	16	9	40	7	4	52	7	4	3	2	1
Hors région	67	3	3	39	3	3	19			9		

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE			3EME CONCOURS		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Niveau d'études des candidats												
Non renseigné												
AUCUN	3						2			1		
CAP - BEP	49	3	1				44	2		5	1	1
BAC	173	8	4	5			151	6	3	17	2	1
BAC + 2	323	24	10	97	5	4	199	15	5	27	4	1
BAC + 3 OU BAC + 4	399	36	21	166	11	7	200	16	9	33	9	5
BAC + 5 et plus	391	69	44	256	39	28	111	23	12	24	7	4
Secteur d'activité												
Etudiant	33	3	2	33	3	2						
Sans emploi	42	1	1	39						3	1	1
Secteur privé	46	3	3	43	3	3				3		
Contractuel de la fonction publique	261	28	18	204	19	11	24	1	1	33	8	6
Stagiaire de la fonction publique	74	15	13	51	11	10	17	3	3	6	1	
Fonctionnaire territorial	869	89	43	151	18	13	657	58	25	61	13	5
Fonctionnaire hospitalière	2						2					
Fonctionnaire d'état	11	1		3	1		7			1		
Préparation												
CNFPT	318	54	27	81	11	9	195	30	12	42	13	6
Personnelle	529	46	33	290	26	20	200	14	8	39	6	5
Interne à la collectivité	19	1		7	1		9			3		
Autres organismes de formations	19	3	2	11	2	2	8	1				
Avec préparation	885	104	62	389	40	31	412	45	20	84	19	11
Sans préparation	453	36	18	135	15	8	295	17	9	23	4	1